

Pour que ce mécanisme soit vraiment efficace, toutes les belles phrases que s'échangent les gouvernements sur la dégradation de l'environnement planétaire et les moyens de relever les défis dont elle s'accompagne devront céder la place à une volonté d'accepter les obligations internationales liées à l'environnement et d'assumer les conséquences d'un non-respect des obligations prises envers l'OME.

Deux questions importantes se posent à cet égard. Premièrement, l'OME devra déterminer combien de pays doivent souscrire à une entente pour que celle-ci puisse être considérée comme une entente internationale sanctionnée par l'OME. Même si un consensus est souhaitable, dans les faits, la règle de la majorité (majorité qualifiée?) pourra sans doute s'appliquer. Deuxièmement, les gouvernements devraient décider si les ententes conclues sous l'égide de l'OME s'appliquent à tous les pays membres ou strictement aux seuls signataires de chaque entente. La réponse à ces deux questions dépend de la volonté des grandes puissances d'abandonner à une instance multilatérale le règlement des problèmes environnementaux. Le principe de l'«initiative unique» lancé lors des négociations d'Uruguay représente une option. Il prévoit que tous les pays membres de l'OMC doivent accepter la plupart des ententes et autres arrangements conclus lors de ces négociations, mais que leur mise en oeuvre pourra se faire graduellement, suivant un calendrier bien établi, dans les pays en voie de développement.

D'une façon plus générale, le mécanisme de règlement des conflits dont disposerait l'OME serait axé sur la prévention. Trois formules seraient possibles. Premièrement, il serait préférable d'établir des règles claires qui ne se prêtent pas à de multiples interprétations. Des divergences de vues sur la gravité des problèmes touchant l'environnement mondial et sur les solutions qui s'imposent pourraient entraîner des tensions au plan de l'environnement aussi bien qu'au plan des échanges commerciaux<sup>8</sup>. Par exemple, même si les changements climatiques sont universellement considérés comme un problème touchant notre patrimoine commun, on n'est toujours pas arrivé à s'entendre sur les variations à prévoir pour une période donnée ni sur les effets économiques et sociaux que peut avoir le réchauffement de la planète. L'OME pourrait contribuer à ce qu'il y ait consensus sur ce qui constitue un problème environnemental et sur les politiques à adopter pour en venir à bout. De cette façon, les différences légitimes qui existent entre les intérêts et les conditions propres à chaque pays ressortiraient plus facilement. Les gouvernements seraient

---

<sup>8</sup>Dans son introduction, l'auteur d'un article publié récemment dans le numéro du 1<sup>er</sup> avril 1995 de l'Economist fait bien ressortir les problèmes inhérents à la nature même des questions liées au stress environnemental : «[traduction] Les incidences des gaz de l'effet de serre sur le climat se font sans cesse plus précis. C'est tout ce que cela signifie vraiment qui reste difficile à définir.»